

la charte des partenaires Carte Blanche

I Préambule

La loi de lutte contre les exclusions de 1998 affirme que **“l'égal accès de tous, tout au long de la vie à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national**. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté”.

Dans un contexte de crise économique et de montée du chômage, le loisir, comme composante du vivre ensemble, est en effet un facteur fort de cohésion sociale et de lutte contre l'exclusion. Accéder aux loisirs, à la culture, aux sports, aux vacances constitue un levier incontournable pour favoriser la création du lien social, la mixité sociale, la qualité de vie, le “vivre-ensemble” et le sentiment d'appartenance à la société. L'exclusion n'est pas uniquement le fruit d'une situation de précarité économique, elle s'enracine aussi dans l'impossibilité d'accéder à tout ce qui produit du lien. Les loisirs sont un moyen de se faire plaisir dans un contexte de vie difficile. Ils favorisent l'esprit critique, l'ouverture aux autres et l'épanouissement personnel.

De nombreuses initiatives sur le territoire nantais ont montré une réelle mobilisation des acteurs du champ social et du champ culturel, sportif et de loisirs sur cet enjeu. **La Ville**, à travers ses politiques publiques culturelle, sportive et de solidarité, a également fortement inscrit cette volonté dans son action municipale.

Afin de soutenir cette dynamique, il est apparu nécessaire de créer un cadre partagé visant à fédérer et à soutenir les différentes volontés et initiatives locales, sans s'y substituer. C'est l'ambition que porte la Ville à travers Carte Blanche.

Carte Blanche vise à favoriser l'accès aux loisirs entendu au sens large comme une participation à la vie culturelle et sportive du territoire nantais.

La volonté affirmée est de proposer une **offre** :

- **universelle**, dans le sens où elle s'adresse à tous, constituée à partir des programmations des opérateurs partenaires,
- **non prescriptive** dans le sens où elle propose aussi bien des activités populaires que des activités moins connues.

Elle a ainsi pour objectif de donner les moyens de faire des choix en mettant en valeur la diversité et la richesse de la vie culturelle et sportive nantaise. L'enjeu, en s'appuyant sur les valeurs de l'éducation populaire, est d'affirmer que toute personne a droit aux loisirs, qu'elle est capable d'en être sujet et que sa contribution est essentielle à tous.

Cette charte souhaite proposer un référentiel aux partenaires de Carte Blanche. Elle vise à mettre en cohérence les différentes volontés et initiatives en définissant les objectifs, les principes de fonctionnement et les modalités de suivi du dispositif. Enfin elle permet de marquer l'engagement de la Ville et des partenaires.

Le dispositif Carte Blanche

Le dispositif s'articule autour de deux axes.

■ UNE CARTE DE RÉDUCTION POUR CHACUN

Les personnes bénéficiaires des minima sociaux, les personnes sans emploi mais également les personnes âgées, les enfants et les salariés qui, malgré leur activité professionnelle, ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté **sont fortement exposés à la précarité**. Ces situations sont aggravées en l'absence de solidarités familiales et de proximité. Elles se traduisent par des aléas dans les parcours de vie, des difficultés d'accès au logement, aux soins... affectent les relations familiales, sociales et amicales et peuvent créer un isolement social durable.

Le dispositif Carte Blanche souhaite donc faciliter un accès autonome aux Nantais qui ne peuvent participer selon leur envie à la vie culturelle et sportive du territoire nantais **du fait d'un budget très contraint**, sans tenir compte du statut.

C'est pourquoi il s'adresse indifféremment à tous les membres d'un ménage nantais ayant de faibles ressources financières ce qui représente, pour 2012, 23% de la population nantaise potentiellement concernée. Le dispositif prend la forme d'une carte personnelle et gratuite **permettant sur simple présentation d'accéder à des tarifs réduits sur la programmation des opérateurs culturels ou sportifs partenaires** ainsi qu'aux établissements municipaux.

■ UNE OFFRE PORTÉE PAR DES RELAIS MÉDIATION

Le frein financier ne constitue pas le seul obstacle. C'est pourquoi le dispositif Carte Blanche vise également à favoriser l'accès des Nantais pour qui il existe d'autres freins (sociaux, culturels...). Il s'agit de personnes peu habituées à participer à l'offre de loisirs du fait notamment d'une fragilité des liens sociaux, d'un manque d'estime de soi, d'un sentiment d'exclusion et de ne plus avoir le droit de se faire plaisir.

Cette offre s'adresse aux Nantais, mobilisés et accompagnés par des relais médiation. Ces Nantais peuvent être des porteurs de la carte de réduction ou des personnes identifiées par les relais médiation comme public ciblé par le dispositif mais n'ayant pas encore fait la démarche d'obtention de cette carte. Les accompagnateurs bénéficient également des conditions tarifaires accordées au groupe. On entend par accompagnateurs les professionnels ou bénévoles des associations encadrant la sortie ainsi que toute personne plus familière des pratiques culturelles ou sportives mais pouvant constituer un atout dans la dynamique de groupe.

Elle vise à proposer des outils aux partenaires culturels, sportifs et sociaux pour travailler ensemble sur des actions permettant d'amener les publics éloignés vers des offres identifiées, diffusées par l'intermédiaire des relais de médiation, et facilitant le travail d'accompagnement et de médiation, à savoir :

- **une sélection de spectacles et d'événements sportifs**, issus des programmations des opérateurs culturels et sportifs, **proposés à tarifs très réduits** et qui pourront s'accompagner d'actions de sensibilisation : animations pédagogiques autour des offres en amont, rencontre avec des artistes, des entraîneurs, des sportifs, participation à des entraînements, découvertes du montage de spectacles (répétitions, visites des coulisses, fabrication de décors...);
- **un support d'information** présentant cette sélection de spectacles et d'événements sportifs à destination spécifique des partenaires du champ social et permettant de faciliter l'accompagnement des publics qu'ils accueillent vers l'offre de loisirs, basé sur un travail de dynamique collective ;
- **l'animation d'un réseau de partenaires** visant à favoriser le partage des enjeux et des expériences autour de l'accès aux loisirs, à développer des propositions de formations adaptées aux besoins et à favoriser l'émergence de projets spécifiques de médiation.

Les engagements Carte blanche des partenaires et de la Ville de Nantes

Carte Blanche vise à **renforcer les liens** entre les publics ayant de faibles revenus, les opérateurs culturels et sportifs et les relais médiation, acteurs du champ social en proximité des publics les plus éloignés dans une logique de libre **adhésion** et de **co-construction**.

Pour réussir à favoriser l'accès des publics les plus éloignés, il est par ailleurs indispensable que le dispositif Carte Blanche s'appuie sur un **travail commun** et complémentaire entre les **opérateurs culturels et sportifs** (adaptation des conditions d'accès) et les **relais médiation** (mobilisation des publics).

■ DANS CE CADRE, LA VILLE S'ENGAGE À :

- Proposer un cadre commun et concerté visant à fédérer et soutenir les énergies ;
- Créer une relation de confiance et de compréhension entre relais et opérateurs ;
- Collecter, centraliser et diffuser l'offre de médiation ;
- Favoriser l'échange d'expériences ;
- Accompagner les opérateurs culturels et sportifs dans une meilleure appréhension des problématiques des relais médiation, dans le respect de leurs missions ;
- Accompagner les relais médiation dans une meilleure appréhension des enjeux liés à l'accès à la culture et au sport ;
- Concevoir et organiser des formations à destination des personnels du champ social chargés de la médiation à partir de besoins repérés ;
- Centraliser le suivi du dispositif ;
- Évaluer le dispositif en adoptant un regard critique pour favoriser son adaptation aux besoins des publics.

En devenant partenaire de Carte Blanche,

■ LES OPÉRATEURS CULTURELS ET SPORTIFS S'ENGAGENT À :

- Proposer leurs offres à des tarifs réduits aux porteurs de la carte individuelle ;
- Proposer une sélection d'offres à tarifs très réduits, issues de leur programmation, aux relais médiation (publics et accompagnateurs) dans le cadre de l'offre médiation ;
- Accompagner et orienter les relais médiation dans leur choix ;
- Proposer des actions de sensibilisation et de médiation autour de cette sélection d'offres ;
- Adapter leurs modalités d'accès en tenant compte des besoins des publics les plus éloignés et en veillant à la qualité de l'accueil ;
- Transmettre les informations nécessaires (fréquentation du nombre de porteurs de la carte blanche individuelle, relais médiation mobilisés sur une offre, etc...) au coordinateur médiation loisirs pour le suivi du dispositif ;
- Identifier en leur sein, et auprès du coordinateur médiation loisirs et des relais de médiation, un référent Carte Blanche, garant du dispositif dans sa structure et disponible pour travailler sur des projets plus spécifiques si besoin.

■ LES RELAIS MÉDIATION S'ENGAGENT À :

- Relayer les modalités d'accès à la carte individuelle ;
- Diffuser l'offre de médiation ;
- Mobiliser et accompagner par des actions de médiation les Nantais vers cette offre ;
- Appréhender les besoins des publics qu'ils accueillent dans une dynamique de co-construction des propositions ;
- Garantir l'adéquation du public qui bénéficie de l'offre de médiation avec le référentiel de la Charte ;

- Au regard de leurs capacités financières, adapter le tarif proposé pour les publics accueillis dans le cadre de l'offre de médiation, afin que celui-ci ne constitue pas un frein à leur participation ;
- Transmettre aux opérateurs culturels et sportifs tout désistement suite à une réservation dès qu'ils en ont connaissance ;
- Transmettre au coordinateur médiation loisirs les informations nécessaires au suivi du dispositif ;
- Identifier en leur sein, et auprès du coordinateur médiation loisirs et des opérateurs culturels et sportifs, au moins un référent Carte Blanche, garant du dispositif dans sa structure et disponible pour travailler sur des projets plus spécifiques si besoin.

■ Suivi du dispositif Carte Blanche

Un suivi des actions sera mis en place. Une analyse s'appuyant sur les informations collectées auprès des opérateurs, des relais de médiation et des publics bénéficiaires permettra **d'évaluer l'impact du dispositif** pour les Nantais et le territoire ainsi que la pertinence des actions et des modes opératoires proposés.

■ Articulation et mise en synergie de Carte Blanche avec les dispositifs existants

Carte Blanche **s'appuie sur les expériences déjà menées**, en les rendant plus lisibles et en proposant une cohérence d'intervention sur le territoire nantais.

Elle s'inscrit notamment en complémentarité forte avec la politique municipale de proximité culturelle L'Art en Partage et la politique municipale **d'animation sociale et culturelle**.

Carte Blanche s'est appuyée sur l'expérience développée par la Convention UDCCAS44.

Elle met en place un partenariat avec :

- Le Programme Culture et Solidarité de la Région ;
- L'Association Atelier des Initiatives sur son projet Prenez Place



Nous contacter

Par courrier postal Hôtel de Ville de Nantes
2 rue de l'Hôtel de Ville - 44094 Nantes Cedex 1

Accueil du public 29 rue de Strasbourg - 44000 Nantes